

Démarche	: DREETS Bretagne - enregistrement en tant qu'IPRP externe - 1ère demande ou renouvellement
Organisme	: DREETS Bretagne, Pôle travail

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

L'intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) est un professionnel qui a des compétences techniques ou organisationnelles en matière de santé et de sécurité au travail. Il contribue à la préservation de la santé et de la sécurité des salariés et à l'amélioration des conditions de travail . Les dispositions légales introduisent une distinction entre l'IPRP, employé par un service de santé au travail (SST) dit «IPRP interne», et l'IPRP non employé par le SSTI auquel l'employeur et le SST font appel pour des missions spécifiques, dit «IPRP externe». Seuls les IPRP externes doivent être enregistrés auprès de la DREETS.

Ce formulaire permet de déposer une demande d'enregistrement pour les IPRP domiciliés en Bretagne.

### 1ère demande / renouvellement

Le renouvellement n'est possible que pour les IPRP qui sont toujours enregistrés.  
(Pour mémoire, un enregistrement est valable 5 ans).

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1ère demande

renouvellement

## Informations de contact

### demande d'enregistrement en tant que

En cas de doute, il convient de privilégier l'enregistrement au titre de la personne morale.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Personne physique

Personne morale

SIRET  
SIRET

<input type="text"/>
<input type="text"/>

Forme juridique

Adresse

**La personne morale ou physique doit être domiciliée en Bretagne.**

Les listes d'IPRP enregistrés sont régionales. Si vous n'êtes pas domicilié en Bretagne, merci de bien vouloir contacter la DREETS de votre région de résidence.

Téléphone

Email

## Justification des compétences

### La justification des compétences

Pour solliciter votre enregistrement, vous devez répondre aux exigences de l'article D. 4644-6 du code du travail. Sont ainsi nécessaires, pour chaque IPRP :

1) Les justificatifs attestant de la détention par le demandeur, soit d'un des diplômes suivants :

- diplôme d'ingénieur
  - d'un diplôme sanctionnant au moins 2 ans d'études supérieures dans les domaines de la SANTE, DE LA SECURITE OU DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL,
  - diplôme sanctionnant au moins 3 ans d'études supérieures dans un domaine scientifique ou dans une matière relevant des sciences humaines et sociales ET LIEES AU TRAVAIL
- 2) à défaut de diplôme, d'une expérience professionnelle dans le domaine de la prévention des risques professionnels d'au moins 5 ans à titre principal.

### Plusieurs candidats IPRP sont-ils employés par la personne morale ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Nombre d'IPRP déclarés par la personne morale

## Diplômes

### Diplômes attendus

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

diplôme d'ingénieur

diplôme sanctionnant au moins 2 ans d'études supérieures dans les domaines de la santé, de la sécurité ou de l'organisation du travail

diplôme sanctionnant au moins 3 ans d'études supérieures dans un domaine scientifique ou dans une matière relevant des sciences humaines et sociales et liées au travail

## Expérience professionnelle

### Expérience professionnelle

La possession d'un diplôme n'exclut pas la présentation de son expérience professionnelle en matière de prévention des risques.

Ne faire mention que des informations en lien avec la fonction d'IPRP et préciser :

- Emploi occupé
- Entreprise employeuse
- Période
- Description du contenu en lien avec la prévention des risques professionnels

Rem : un CV générique ne justifie pas forcément de l'expérience professionnelle attendue

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

contrats ou certificats de travail...

### Les intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP)

#### Civilité

#### Nom - Prénom

### Diplôme attendus

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

### Expérience

La possession d'un diplôme n'exclut pas la présentation de son expérience professionnelle en matière de prévention des risques.

Ne faire mention que des informations en lien avec la fonction d'IPRP et préciser :

- Emploi occupé
- Entreprise employeuse
- Période
- Description du contenu en lien avec la prévention des risques professionnels

Rem : un CV générique ne justifie pas forcément de l'expérience professionnelle attendue

# DREETS Bretagne - enregistrement en tant qu'IPRP externe - 1ère demande ou renouvellement

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatifs de l'expérience professionnelle en lien avec la santé et la sécurité

certificats ou contrats de travail...

### Civilité

Mme

M.

### Nom - Prénom

## Diplôme attendus

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

diplôme d'ingénieur

diplôme sanctionnant au moins 2 ans d'études supérieures dans les domaines de la santé, de la sécurité ou de l'organisation du travail

diplôme sanctionnant au moins 3 ans d'études supérieures dans un domaine scientifique ou dans une matière relevant des sciences humaines et sociales et liées au travail

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

copie des diplômes attendus

### Expérience

La possession d'un diplôme n'exclut pas la présentation de son expérience professionnelle en matière de prévention des risques.

Ne faire mention que des informations en lien avec la fonction d'IPRP et préciser :

- Emploi occupé
- Entreprise employeuse
- Période
- Description du contenu en lien avec la prévention des risques professionnels

Rem : un CV générique ne justifie pas forcément de l'expérience professionnelle attendue

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatifs de l'expérience professionnelle en lien avec la santé et la sécurité

certificats ou contrats de travail...

### Civilité

Mme

M.

### Nom - Prénom

## Diplôme attendus

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

## DREETS Bretagne - enregistrement en tant qu'IPRP externe - 1ère demande ou renouvellement

- diplôme sanctionnant au moins 2 ans d'études supérieures dans les domaines de la santé, de la sécurité ou de l'organisation du travail
- diplôme sanctionnant au moins 3 ans d'études supérieures dans un domaine scientifique ou dans une matière relevant des sciences humaines et sociales et liées au travail

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- copie des diplômes attendus

### Expérience

La possession d'un diplôme n'exclut pas la présentation de son expérience professionnelle en matière de prévention des risques.

Ne faire mention que des informations en lien avec la fonction d'IPRP et préciser :

- Emploi occupé
- Entreprise employeuse
- Période
- Description du contenu en lien avec la prévention des risques professionnels

Rem : un CV générique ne justifie pas forcément de l'expérience professionnelle attendue

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatifs de l'expérience professionnelle en lien avec la santé et la sécurité

certificats ou contrats de travail...

## Renouvellement

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Renouvellement : justificatif d'enregistrement en cours de validité

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Rapport d'activités

Pour une demande de renouvellement, penser à joindre le rapport d'activités des 5 dernières années d'exercice - Les missions doivent être en lien avec la santé sécurité.

Télécharger et compléter le modèle et le joindre à l'aide du bouton "Choisir un fichier"

## Domaines de compétence

Présentation de vos domaines de compétences, mobilisés pour répondre aux mission d'IPRP.

Domaines de compétence demandés (indiqués sur le site Internet de la Direccte Auvergne-Rhône-Alpes)

### Présentation de vos domaines de compétence mobilisés pour répondre aux missions d'IPRPs

Ce texte facultatif a vocation à être publié sur notre site internet en cas de réponse favorable à votre demande d'enregistrement.

Il ne peut contenir que des compétences directement liées à l'exercice de la mission d'IPRP et ne pas contenir de sigles autres que ATEX, AT/MP, BTP, DUERP, PME, QVT, QVCT, RPS, TMS, TPE.

Les éventuelles mentions hors cadre seront supprimées lors de l'instruction (formation, ERP...). Seuls les 120 premiers caractères seront publiés.

# DREETS Bretagne - enregistrement en tant qu'IPRP externe - 1ère demande ou renouvellement Déclaration d'intérêts

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Déclaration d'intérêts - personne physique

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Déclaration d'intérêts - personne morale

## Coordonnées à publier

### Publication de vos coordonnées

Si vous acceptez que vos coordonnées figurent sur la liste régionale récapitulant les IPRP enregistrés en Bretagne. Dans cette hypothèse, conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6/01/1978 modifiée, vous disposerez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

(remplissez les rubriques de votre choix) :

### Raison sociale / NOM Prénom

### Accepte que soient publiées sur la liste des IPRP enregistrés mise en ligne sur le site Internet les coordonnées ci-dessus

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Adresse

Téléphone fixe

Téléphone portable

Courriel

## Transmission et traitement des données

**Extrait des CGU de demarches-simplifiees.fr : L'usager remplit en ligne le formulaire et valide celui-ci [...]. La confirmation et la transmission du formulaire par l'usager vaut signature de celui-ci. En utilisant le service, l'usager s'engage sur la véracité des informations transmises lors du dépôt de son dossier**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

La DREETS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles dans le cadre de la présente téléprocédure sur le fondement de l'article 6-c (traitement nécessaire au respect d'une obligation légale : article L.4644-1 du Code du travail) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données ou RGPD) et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé sécurisé afin d'assurer une gestion individualisée de votre dossier. Les données collectées ne seront en aucun cas communiquées à des tiers autres que ceux utiles à leur traitement (structures gouvernementales et institutionnelles, services centraux et déconcentrés, organismes sous tutelle, opérateurs). Les données enregistrées dans le traitement sont conservées pendant cinq ans et sont accessibles auprès du responsable RGPD à la DREETS Bretagne. Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation...), contactez l'adresse suivante : alain.gardarin@dreets.gouv.fr

À noter :

- Afin de pouvoir traiter votre demande, merci de bien préciser l'objet de votre demande

- En cas d'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité

- J'ai pris connaissance des éléments ci-dessus (cocher la case).

Cochez la mention applicable

Oui

## DREETS Bretagne - enregistrement en tant qu'IPRP externe - 1ère demande ou renouvellement

Non

### **Données personnelles**

J'accepte que dans le cadre de la continuité du traitement de mon dossier, mes informations personnelles puissent être utilisées par la DREETS, exclusivement à des fins de formation ou d'enquête.

Cochez la mention applicable

Oui

Non